

Un nouveau service en ligne de la WSIB facilite l'accès aux renseignements sur les demandes de prestations

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) facilite et accélère l'accès aux renseignements sur les demandes de prestations pour les personnes atteintes de lésions et de maladies professionnelles.

Les personnes qui présentent des demandes à la WSIB peuvent maintenant ouvrir une session sur le site Web de la WSIB pour examiner la situation de leur demande, les derniers paiements, les prestations approuvées et d'autres renseignements connexes. Elles peuvent également téléverser des documents directement dans leur dossier. De plus, il est possible d'envoyer des messages sécurisés en ligne, ce qui réduit l'usage du téléphone et du télécopieur.

« Les personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles ne devraient pas avoir à passer leur temps au téléphone à tenter de joindre quelqu'un, à faire de la paperasse et à attendre des réponses », a déclaré Janine Dyck, vice-présidente principale de la transformation des demandes de prestations à la WSIB. « Grâce à l'accès en tout temps aux renseignements sur leurs demandes, elles peuvent se concentrer sur ce qui compte le plus : leur rétablissement et leur retour au travail. »

Il est facile de s'inscrire aux services de demandes en ligne sécurisés de la WSIB. Pour commencer à en bénéficier, les utilisateurs doivent avoir leur numéro de dossier et leur numéro d'identification personnel à portée de main. Le [site Web de la WSIB](#) contient les autres renseignements nécessaires. Les personnes qui ne connaissent pas leur numéro d'identification personnel peuvent appeler la WSIB et le recevoir par téléphone.

« Lancer davantage de services en ligne est une façon de transformer notre façon de fonctionner pour faciliter notre collaboration et améliorer l'expérience des gens », a poursuivi Janine Dyck. « Nous allons continuer ces améliorations et en offrir davantage à l'avenir afin que les personnes qui dépendent de nous puissent obtenir le service dont elles ont besoin de la manière dont elles le souhaitent et l'attendent. »

Le site [Web de la WSIB](#) fournit plus de précisions sur les services de demandes en ligne.